

471 en 2022

Les niches fiscales font de la résistance

Alors que leur efficacité reste à prouver, leur nombre total a augmenté de vingt durant le dernier quinquennat



©Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Les “dépenses fiscales”, parfois appelées “niches fiscales” (les deux expressions sont utilisées ici avec la même signification), sont des dispositions législatives ou réglementaires dérogatoires par rapport à une norme fiscale de référence et qui entraînent des pertes de recettes budgétaires pour l’État. Leur liste officielle est discutable car la norme à laquelle elles dérogent est elle-même parfois contestable. Il arrive d’ailleurs que le ministère des Finances retire des dispositifs de la liste alors qu’ils existent toujours, et y ajoute des dispositifs qui existaient déjà auparavant.

Les dépenses fiscales peuvent parfois permettre d’atteindre des objectifs pertinents et être plus faciles à gérer que des subventions, mais elles sont souvent plus difficiles à contrôler, complexifient le système fiscal et vont à l’encontre d’un principe essentiel d’une fiscalité optimale selon lequel les impôts à taux faible sur une assiette large sont moins dommageables pour l’activité économique que les impôts à taux fort sur une assiette étroite.

En outre, si elles sont rarement évaluées, les évaluations disponibles montrent souvent leur faible efficacité.

Faveur des responsables politiques

Il faudrait donc réduire leur nombre et leur coût, mais les responsables politiques préfèrent souvent les dépenses fiscales aux dépenses budgétaires car elles contribuent à baisser les impôts et évitent d'accroître les dépenses publiques.

La liste du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, établie en septembre 2021, compte 20 dépenses fiscales de plus que celle du PLF 2017 établie en septembre 2016 (471 contre 451). D'une part, 93 créations et 63 suppressions de niches ont été votées pendant cette période. D'autre part, des niches dont la suppression avait été votée avant septembre 2016 ont été retirées de la liste entre septembre 2016 et septembre 2021 parce que leurs effets se sont arrêtés pendant cette période. Le nombre de dépenses fiscales a donc augmenté au cours du précédent quinquennat.

“Les dépenses fiscales peuvent parfois permettre d'atteindre des objectifs pertinents et être plus faciles à gérer que des subventions, mais vont à l'encontre d'un principe essentiel d'une fiscalité optimale selon lequel les impôts à taux faible sur une assiette large sont moins dommageables pour l'activité économique que les impôts à taux fort sur une assiette étroite”

L'estimation du coût d'un grand nombre de dépenses fiscales pose des problèmes techniques difficiles. Dans le rapport annexé au PLF 2023, seules 409 niches sont chiffrées, et il s'agit seulement d'un ordre de grandeur pour 123 d'entre elles. Sous cette réserve, le coût des niches est passé de 90,6 Mds€ en 2017 à 94,2 Mds€ en 2022. Hors CICE (il a été supprimé au cours de cette période), ce coût est passé de 74,9 Mds€ en 2017 à 88,0 Mds€ en 2022.

Le coût des dépenses fiscales, avec ou sans le CICE, a donc augmenté en euros de 2017 à 2022, mais leur coût en euros augmente naturellement même si la législation fiscale ne change pas parce que les activités concernées croissent. Il faut donc aussi examiner l'évolution de leur coût en le rapportant au PIB. Il est passé de 3,9 % du PIB en 2017 à 3,6 % du PIB en 2022. Hors CICE, il est toutefois resté le même (3,3 % du PIB) en 2022 et en 2017. Il y a donc eu une réduction du coût des niches fiscales, mais elle tient seulement à la suppression du CICE.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 15/11/2022

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /